

PLAN PARISIEN DE

L'INSERTION

PAR L'EMPLOI

2021-2025



SOMMAIRE

p.8

Axe 1

DÉVELOPPER UNE CONNAISSANCE PARTAGÉE DES BESOINS ET DES POLITIQUES D'INSERTION

- 1-1 Mieux connaître le profil et les besoins des personnes en insertion pour mieux adapter nos actions
- 1-2 Élaborer une vision partagée des politiques d'insertion entre les partenaires

p.10

Axe 2

MOBILISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL POUR L'INSERTION DES PARISIEN·NES

- 2-1 Rapprocher l'offre et la demande d'emploi
- 2-2 Associer les entreprises pour lever les freins à l'emploi
- 2-3 Mobiliser toutes les opportunités d'accès à l'emploi

p.14

Axe 3

MOBILISER LES OFFRES DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

- 3-1 Améliorer la connaissance de l'offre d'insertion pour en faciliter l'accès
- 3-2 Améliorer les complémentarités des offres de formation en vue de répondre aux besoins en compétences et qualifications des employeur·euse·s
- 3-3 Articuler les accompagnements pour un parcours vers l'emploi sans rupture

p.16

Axe 4

ÊTRE ACTEUR DE SON PARCOURS D'INSERTION

- 4-1 Améliorer l'appropriation de l'offre d'insertion par les Parisien·nes
- 4-2 Renforcer l'autonomie par l'inclusion numérique

p.18

LA GOUVERNANCE

- Un pilotage partenarial des politiques d'insertion par l'emploi
- Une animation opérationnelle territorialisée

LES PARTENAIRES DU

PLAN PARISIEN DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI



Léa FILOCHE

Adjointe à la Maire de Paris en charges des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion

Afaf GABELOTAUD

Adjointe à la Maire de Paris en charges des entreprises, de l'emploi et du développement économique

Florentin LETISSIER

Adjoint à la Maire de Paris en charges de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet



Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)



Nicolas THIERSE

Directeur Général Adjoint du Pôle formation professionnelle et apprentissage.

Barbara CHAZELLE

Directrice Régionale Adjointe Directrice de l'Unité Départementale de Paris

Tanguy BODIN

Directeur de la Délégation Départementale de Paris



Tahar BELMOUNES
Directeur Général

Yann ROUAULT
Directeur Général Adjoint

Nicolas GARNIER
Directeur Général



Caroline BACCHINI
Directrice Territoriale
Paris

Alain FROUARD
Président

Geneviève GARRIGOS
Présidente



Dominique RESTINO
Président de la CCI Paris, Vice-Président
de la CCI de la Région Paris Ile de France



Pascal BARILLON
Président de la Chambre de
métiers et de l'artisanat Ile de
France Paris

Qu'est-ce que le

LE PLAN PARISIEN POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI



Ce plan traduit la volonté de la collectivité parisienne et de ses partenaires de mettre en œuvre, de façon coordonnée, des actions et des moyens pour faciliter l'insertion professionnelle des Parisien·nes. Il résulte d'une co-élaboration entre les signataires du PPIE. Des groupes de travail ont été organisés avec les acteurs en charge de la conception des dispositifs. Les intervenants de terrain qui accompagnent les publics se sont largement exprimés grâce à un questionnaire en ligne. Enfin, des discussions collectives et bilatérales entre l'ensemble des partenaires institutionnels ont permis de construire ce plan stratégique. Ce document est pluriannuel et indique de grandes orientations. Celles-ci sont déclinées et complétées chaque année, sous forme d'un plan d'actions.

Le PPIE, c'est avant tout :

1

UN PLAN PARTENARIAL Pacte territorial d'Insertion, il est co-construit avec les principaux acteurs qui interviennent dans les politiques d'insertion : l'État et ses différents services, la Région Île-de-France, l'Agence régionale de santé, la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris, la Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, la Mission locale, l'EPEC, Cap emploi ainsi que les représentants des entreprises au travers de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

2

UN PLAN QUI S'ADRESSE À TOU·TES LES PARISIEN·NES Le PPIE s'adresse à tou·tes les Parisien·nes qui rencontrent des difficultés pour accéder à une activité professionnelle, à une formation du fait de leur situation sociale, familiale, de santé, de qualification... Le PPIE s'adresse ainsi aux allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH) mais également à tous les publics fragilisés du fait de leur situation. Le PPIE mobilise les publics et les acteurs dans une logique d'inclusion, de lutte contre les inégalités et les discriminations et d'accès à l'autonomie dans toutes ses dimensions.

3

UN PLAN QUI VISE À RENFORCER LA LISIBILITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES OFFRES D'INSERTION, DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT Le PPIE doit permettre à tou·tes les Parisien·nes qui en ont besoin, d'accéder de manière simple aux offres existantes. Les parcours des personnes doivent être fluides et doivent leur permettre d'accéder à une qualification, à un emploi ou à toute forme d'activité dans tous les secteurs, y compris dans l'économie sociale et solidaire.

4

UN PLAN REPOSANT SUR DEUX PILIERS INDISSOCIABLES : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET LA MOBILISATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

La finalité du PPIE est l'accès à l'activité et à l'emploi pour l'ensemble des publics s'inscrivant dans une démarche active d'insertion. Le PPIE mobilise ainsi l'ensemble des acteurs et des ressources à même de faciliter l'accès à l'emploi, à une qualification, à une activité. Les entreprises et leurs représentants, les employeurs, quel que soit leur statut, sont des acteurs clés de ce plan.

5

UN PLAN QUI S'INSCRIT EN COHÉRENCE AVEC D'AUTRES STRATÉGIES

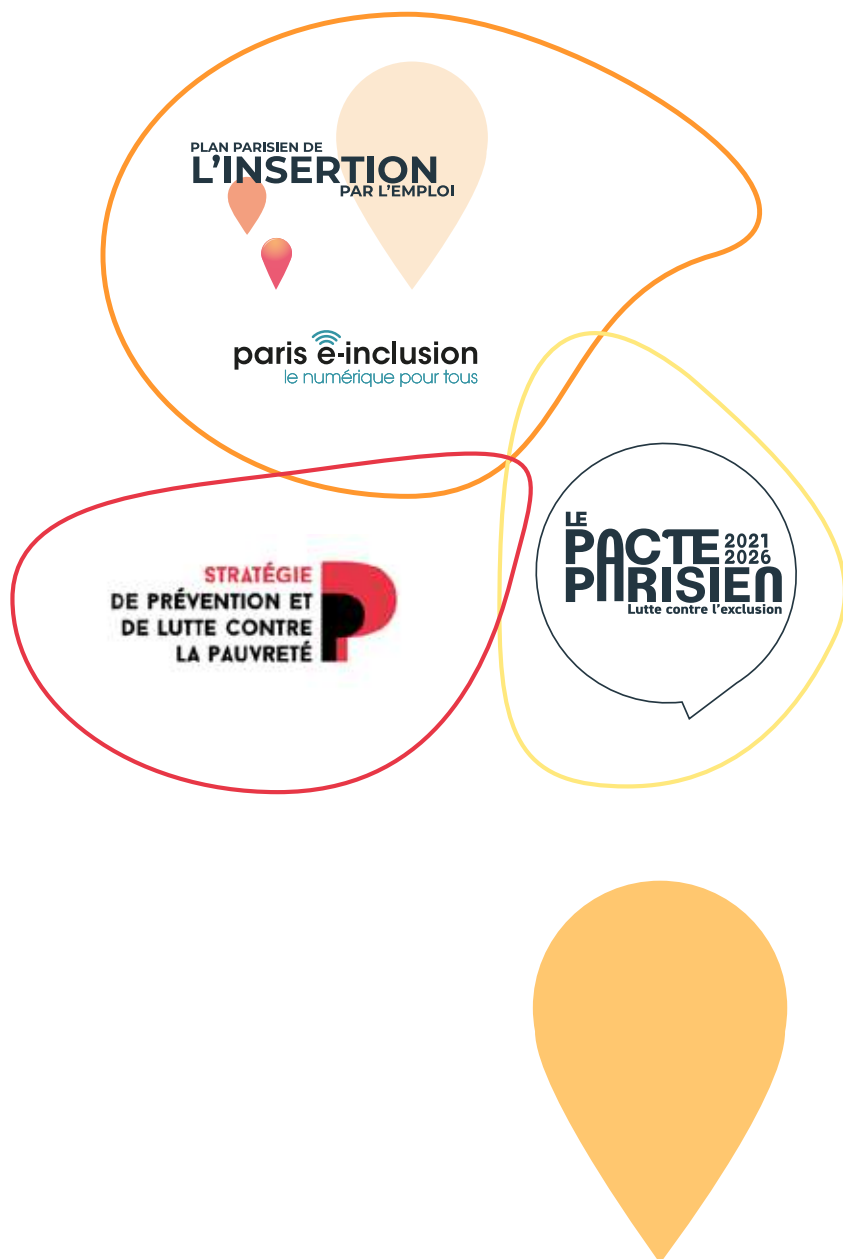
Le PPIE est en résonance avec les grands principes du Service public de l'insertion et de l'emploi. Il fixe les grandes lignes stratégiques de la politique d'insertion parisienne. Le SPIE déclinera de manière opérationnelle la mise en œuvre de parcours « sans coutures » pour l'ensemble des publics en insertion.

Par ailleurs, le PPIE s'articule avec différents dispositifs, plans d'actions, schémas de politiques publiques qui concourent à l'insertion des Parisien·nes sur le plan de la lutte contre la grande exclusion, du logement, de l'accès aux droits, de la santé, de la formation, de l'accès à l'emploi.

6

UN PLAN QUI VALORISE LA PARTICIPATION ACTIVE DES PERSONNES

Cette participation se traduit à toutes les étapes du parcours d'insertion de la personne. L'accueil, l'étape de diagnostic de la situation et des besoins, l'implication de l'utilisateur dans la détermination de son parcours, la prise en compte des retours d'expériences constituent autant d'occasions d'associer activement les personnes à la mise en œuvre de la politique d'insertion.



Axe 1

Développer une connaissance partagée des besoins et des politiques d'insertion

1.1 MIEUX CONNAÎTRE LE PROFIL ET LES BESOINS DES PERSONNES EN INSERTION POUR MIEUX ADAPTER NOS ACTIONS

La politique d'insertion doit s'ancrer sur les besoins des publics. Les partenaires du PPIE ont chacun développé des systèmes d'information et des outils de connaissance du public en insertion relevant de leurs compétences. Afin d'avoir une connaissance complète et partagée de l'évolution du profil des publics et de leurs besoins, l'objectif est de mieux exploiter l'ensemble des données mobilisables pour ajuster les politiques d'insertion en conséquence.

Suite à la crise sanitaire qui a impacté fortement la situation économique et sociale parisienne, l'ensemble des acteurs a observé des évolutions : nouveaux publics, nouveaux besoins, nouvelles opportunités... En réponse à ce contexte, un cadre partenarial a été créé, l'observatoire des impacts sociaux de la crise, auquel participent de nombreux partenaires du PPIE.

“

CEuvrer collectivement pour qu'une situation sociale, de santé ou familiale n'entrave pas l'insertion professionnelle et permettre de lutter contre les inégalités. Agence régionale de santé Île-de-France

”

S'agissant du profil singulier de chaque personne en insertion, les professionnels qui accueillent les publics ont également tous élaboré des outils de diagnostic de la situation sociale et professionnelle.

L'objectif partagé par les signataires du PPIE est de disposer d'éléments de diagnostic communs, afin d'orienter le plus rapidement et efficacement possible les personnes.



“

La Mission Locale de Paris développe une collaboration avec la CAF pour les jeunes au RSA. Le partenariat avec les EPI se poursuit afin d'assurer une transition entre notre accompagnement et celui qu'ils proposent. Mission locale

”

1.2 ÉLABORER UNE VISION PARTAGÉE DES POLITIQUES D'INSERTION ENTRE LES PARTENAIRES

Les politiques d'insertion visent à répondre à des problématiques très variées (accès aux soins, au logement, à la culture, à la qualification, à l'emploi...) et mobilisent des intervenants de secteurs et compétences divers et complémentaires. Afin d'élaborer une culture commune et nourrir les parcours de ces approches multiples, les partenaires du PPIE souhaitent développer les rencontres interprofessionnelles, faciliter la constitution de réseaux, développer des formations conjointes et le partage de pratiques.

Enquête réalisée dans le cadre du PPIE auprès des professionnels en 2021

LES OFFRES LES MOINS CONNUES PAR LES PROFESSIONNELS

- LE SPORT
- LA CULTURE
- LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT
- LA GARDE D'ENFANT
- L'AIDE À LA MOBILITÉ
- LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

“ **A**cteur volontariste de la vie familiale et professionnelle, la Caf favorise la réussite des parcours d'intégration en levant les freins à l'emploi pour les plus fragiles. Caisse d'allocations familiales de Paris ”

“ **P**rendre place dans le PPIE donne l'opportunité à Cap emploi de partager avec l'ensemble des signataires une vision transverse de l'insertion, de l'intégration à la prévention de la désinsertion Cap emploi ”



Mobiliser le tissu économique local pour l'insertion des Parisien·nes

2.1 RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

La crise sanitaire depuis 2020 a entraîné des difficultés importantes pour de nombreux secteurs économiques, alors que d'autres ont vu leur activité démultipliée pendant cette période. À la faveur de la reprise, des tensions importantes en matière de recrutement apparaissent notamment dans le secteur de l'évènementiel, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

D'autres secteurs déjà en grande difficulté de recrutement avant la crise, comme les services d'aide à la personne, restent fortement déficitaires en main d'œuvre. Les partenaires du PPIE souhaitent engager une démarche concertée afin de mieux répondre aux besoins des recruteur·euses des secteurs en tension qui représentent des opportunités immédiates d'insertion et d'accès à l'emploi pour les Parisien·nes. Cette démarche s'appuiera sur les travaux du **Comité de bassin d'emploi et de l'Observatoire de l'économie et de l'emploi parisien** auxquels participe une grande partie des partenaires du PPIE, afin de construire de manière partenariale des plans d'actions adaptés.

Une attention particulière sera portée aux besoins de la Ville de Paris, laquelle, avec quelque **2 500 postes à pourvoir par an**, est l'un des principaux recruteur·euses du territoire. La collectivité est déjà fortement engagée dans l'emploi des personnes en situation de handicap et dans la politique d'insertion, via notamment les dispositifs « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique » et « parcours emploi compétences ». Cet investissement sera renforcé par une collaboration accrue avec les acteurs de l'insertion autour des métiers en tension, tels que ceux du secteur social, de la petite enfance, de la propreté, de la police municipale...

“

Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin et construire des réponses territoriales adaptées aux besoins des publics les plus fragiles ; comme l'accompagnement global que nous souhaitons développer davantage encore. Pôle emploi

”

Il s'agit également de tenir compte des opportunités liées au territoire, telles que les opérations d'aménagement ou l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, afin d'optimiser leurs retombées en termes d'emploi pour les Parisien·nes.

Les pactes emploi initiés par la Ville de Paris facilitent l'intégration de Parisien·nes éloigné.e.s de l'emploi.



“

Accompagner avec agilité et réactivité chaque demandeur.euse d'emploi et chaque entreprise pour répondre spécifiquement à leurs besoins.
Ensemble Paris Emploi Compétences

”



Les partenaires continueront à organiser des événements sur le territoire, tels que Tous mobilisés, les forums, les *jobs datings* ou les Rallyes Emploi en vue d'offrir à l'ensemble des publics des possibilités de rencontrer les employeurs, de faire des stages, de bénéficier de séquences d'immersion en entreprise, tout en explorant le *marché caché*.

L'ensemble des structures d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi sera mobilisé pour orienter les personnes sur les possibilités de découverte des métiers et d'accès à l'emploi et veillera à négocier les profils de postes afin de pouvoir positionner les publics en parcours d'insertion.

Axe 2

2.2 ASSOCIER LES ENTREPRISES POUR LEVER LES FREINS À L'EMPLOI

L'accès à l'emploi peut être entravé par des freins très différents du côté des publics comme de celui des employeurs. L'enjeu est d'identifier les leviers d'action permettant de lever ces freins. L'articulation avec le Pacte de lutte contre l'exclusion sera précieuse sur les champs de l'insertion sociale (accès à la santé, au logement, à la culture, freins linguistiques, à la mobilité...).

La « **responsabilité sociale des entreprises** » représente un levier dans la mobilisation concrète des employeurs dans les actions d'insertion professionnelle et de lutte contre les discriminations à l'embauche. Ceux-ci seront incités à mieux accueillir les Parisien·nes les plus éloigné·e·s de l'emploi dans les différentes étapes de construction d'un parcours professionnel : découverte des métiers, stages, alternance, parrainage, emplois...

L'identification, la valorisation des compétences des personnes en recherche d'emploi et la qualité de leur préparation à l'emploi doivent participer à faire évoluer les représentations des recruteurs vis-à-vis des publics en insertion et des structures qui les accompagnent. Parallèlement, un travail est à conduire pour faire évoluer les représentations des personnes en recherche d'emploi vis-à-vis du monde du travail et de certains secteurs d'activité. Des méthodes de recrutement nouvelles seront également expérimentées en ce sens ainsi que la construction de parcours vers l'emploi pérenne.

Les partenaires du PPIE s'appuieront notamment sur le club d'entreprises « Paris une chance », dont l'objectif est de mobiliser des entreprises volontaires pour construire avec elles des réponses adaptées aux publics éloignés de l'emploi.

2.3 MOBILISER TOUTES LES OPPORTUNITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Le territoire parisien peut compter sur un réseau de structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) particulièrement dense.

Conforté par le **Pacte Ambition IAE**, ce réseau développe un accès progressif à l'emploi et un accompagnement spécifique adapté aux difficultés sociales et professionnelles rencontrées. Ainsi, les dispositifs Premières Heures et Convergence permettent, par exemple, d'accompagner un public particulièrement en difficulté.

“ **L'**enjeu de l'inclusion par l'emploi est fort au moment où les entreprises connaissent des difficultés d'embauche. Avec le PPIE nous voulons les aider à diversifier leurs talents en élargissant le spectre de leurs recrutements. Chambre de commerce et d'industrie ”



“ **S'**engager dans le PPIE, c'est favoriser la rencontre du monde de l'entreprise et celui de l'insertion pour une réponse collective aux besoins de nos publics respectifs au travers d'une ambition partagée. Chambre de métiers et de l'artisanat Île-de-France. ”

Un des moyens d'action du PPIE est d'augmenter les emplois en IAE à travers des actions de promotion auprès des acteurs du territoire (événements, outils de communication) et le développement de parcours d'insertion vers de nouveaux segments d'emploi (économie circulaire, mobilités douces, agriculture durable, etc.).

Le développement des clauses sociales pour la passation des marchés publics permet également de démultiplier les possibilités d'emploi et d'insertion.

L'accès à l'emploi au sein des entreprises relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) mérite une attention particulière. Les valeurs développées dans ces entreprises, leur finalité, leur modèle économique, leur ancrage sur le territoire constituent autant d'atouts pour établir des passerelles entre la politique d'insertion et le développement économique.

L'économie circulaire amène à recentrer les activités économiques à proximité des lieux de vie, en limitant le recours aux ressources extérieures au territoire. Elle permet donc de relocaliser un certain nombre d'emplois, voire de créer de nouveaux métiers d'insertion.

Le PPIE entend favoriser le retour à l'emploi mais plus globalement le retour à l'activité dans une perspective d'inclusion des publics les plus en difficulté. Selon le profil des publics, leurs compétences, leur situation, leur projet, l'insertion peut passer par l'exercice d'une activité socialement utile, à l'instar du projet « comptoir de services » mené par l'Association Lulu dans ma rue.

Des expérimentations pourront être développées à l'exemple du projet Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée développé dans le 13^e arrondissement.

Les partenaires du PPIE encourageront les formes alternatives de retour à l'activité par exemple par l'entreprenariat. De nombreux dispositifs ont été mis en place ces dernières années afin de soutenir les bénéficiaires dans leur création d'activité et de les accompagner dans le développement de leur activité, comme CitésLab dans les quartiers de la politique de la ville, La Fabrique à entreprendre, « Entrepreneur#leader », l'action « Jeunes Pousses »...



Une structuration autour de 5 secteurs mettant en réseau les structures de l'ESS et de l'économie circulaire à Paris :

- ▶ le textile et la mode
- ▶ le numérique
- ▶ l'électronique et l'électroménager
- ▶ le bâtiment
- ▶ les alternatives au plastique à usage unique

“ **C**e PPIE nous permettra de développer des outils efficaces d'insertion par l'emploi, et d'accompagner la croissance de l'IAE sur le territoire parisien. Florentin Letissier, adjoint à la maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet. ”

“ **A**ux côtés de la Ville et de ses partenaires, l'État engage ses moyens humains et financiers au bénéfice de l'insertion sociale et professionnelle des Parisiens. Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. ”

L'ESS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

▶ 12 900 établissements employeurs de l'ESS, soit 50 % des établissements de l'ESS du territoire francilien.

▶ 147 600 salarié-es travaillent dans l'ESS à Paris, soit 38 % des salarié-es de l'ESS en Île-de-France.

▶ L'ESS représente 7,3 % des salarié-es en Île-de-France.

Axe 3

Mobiliser les offres de formation et d'accompagnement à l'emploi

3.1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE D'INSERTION POUR EN FACILITER L'ACCÈS

Les partenaires du PPIE conviennent de diversifier et coordonner l'information et la promotion de l'offre d'insertion auprès des publics comme des professionnels.

Au-delà de l'information, l'objectif est de faciliter l'orientation des publics et la construction de parcours.

Les acteurs du PPIE travailleront également sur des formats et modalités de formation innovants.

3.2 AMÉLIORER LES COMPLÉMENTARITÉS DES OFFRES DE FORMATION EN VUE DE RÉPONDRE AUX BESOINS EN COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS DES EMPLOYEUR-EUSES

Le territoire parisien dispose d'une offre de formation très riche. En complémentarité avec l'offre de droit commun portée par la Région et Pôle emploi, la Ville de Paris a déployé des dispositifs pour répondre à des besoins du territoire.



“ La Région souhaite travailler en complémentarité avec l'État et le Département sur les champs de l'insertion du public jeune et de la formation des demandeurs d'emploi (axe 2 du bassin d'emploi porté par la Ville. Région Île-de-France

”

Ainsi, différentes filières ont déjà été investies : métiers du numérique (ParisCode), de la transition écologique (ParisFabrik), secteurs en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, parcours linguistiques à visée professionnelle... Le fonds local emploi solidarité de Paris et les cours d'adultes de Paris comptent parmi les leviers mobilisables pour renforcer cette offre de formation.

La richesse de cette offre de formation rend nécessaire la coordination des acteurs à 3 niveaux :

- ▶ partager le diagnostic des besoins, en particulier en compétences, et les données collectées par chaque partenaire auprès des acteurs de terrain, des personnes en recherche d'emploi et des entreprises ;
- ▶ coordonner les programmes de formation dans leurs contenus, calendriers, etc. dans une recherche de complémentarité. Une analyse commune des projets, une mutualisation des financements et le développement des co-financements seront encouragés.
- ▶ mettre en place des solutions innovantes aux freins à la formation afin d'en faciliter l'accès aux Parisien·nes même les plus démunis·es.



3.3 ARTICULER LES ACCOMPAGNEMENTS POUR UN PARCOURS VERS L'EMPLOI SANS RUPTURE

Le modèle parisien de l'insertion privilégie une approche globale de l'insertion. À titre d'exemple, les espaces parisiens d'insertion (EPI) et les associations partenaires mettent en œuvre un accompagnement à la fois social et professionnel des allocataires du Rsa. Cette approche est également au cœur de l'accompagnement global qui associe les compétences d'un·e conseiller·ère de Pôle Emploi et celles d'un·e travailleur·euse social·e de la Ville de Paris / CASVP ou de la CAF.

Cette articulation entre les professionnel·les doit être confortée et développée, afin de :

- ▶ améliorer la coordination du suivi des parcours par la mise en place d'instances de dialogue et d'outils de suivi partagés ;
- ▶ mieux associer les personnes à la définition de leur parcours ;
- ▶ prendre en compte dans une approche globale les freins périphériques à l'emploi (mode de garde, santé, logement...) ;
- ▶ renforcer l'évaluation des dispositifs pour garantir à chacun·e un accompagnement adapté, sans interruption liée aux contraintes de statuts ;
- ▶ construire une transition vers l'emploi sur mesure, préparée et sécurisée à toutes les étapes.

“

nous devons garantir à chacun·e un parcours d'insertion vers l'emploi sans rupture, par un accompagnement social et professionnel adapté à toutes les personnes, tous les profils et toutes les situations, quel que soit le contexte économique et social. Léa Filoche, adjointe à la maire de Paris en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

”

Axe 4

Être acteur de son parcours d'insertion

4.1 AMÉLIORER L'APPROPRIATION DE L'OFFRE D'INSERTION PAR LES PARISIEN·NES

L'appropriation de l'offre d'insertion par les personnes à qui elle s'adresse passe par différents leviers que les partenaires du PPIE souhaitent activer.

D'une part, il est important de faciliter la compréhension des publics concernant les démarches à effectuer, le rôle des différents services, l'offre d'accompagnement et les lieux ressources. Dans cette perspective, plusieurs services ou lieux sont des points d'appui de l'offre d'insertion : espaces parisiens d'insertion, points Paris emploi et Quartier jeunes, espace généraliste créé en 2021 à destination des jeunes, notamment.



Les partenaires veilleront à l'accessibilité de l'information diffusée sur les dispositifs mis en œuvre et développeront des supports de communication « faciles à lire et à comprendre ». Des personnes en insertion seront associées à leur élaboration. Des temps collectifs de présentation seront proposés afin de favoriser les échanges et une meilleure compréhension.

D'autre part, seront développées des initiatives visant à recueillir le retour des publics sur les offres d'insertion dont ils ont bénéficié. De même, leur « expérience d'usage » des dispositifs pourra être un point d'appui pour l'ajustement de l'offre d'insertion.

Enfin, les partenaires du PPIE favoriseront l'auto-positionnement des publics sur les offres d'insertion.

4.2 **RENFORCER L'AUTONOMIE PAR L'INCLUSION NUMÉRIQUE**

La fracture numérique constitue un réel frein dans les démarches administratives et la recherche d'emploi, de plus en plus dématérialisées. Elle se double aujourd'hui d'une fracture en termes d'usages/maîtrise des outils et des services y compris pour les publics jeunes.

En lien avec la stratégie parisienne d'inclusion numérique, les partenaires du PPIE s'engagent à coordonner leurs moyens et leurs dispositifs pour faciliter l'accès et l'usage des outils numériques pour l'ensemble des publics. Ils veilleront également à étayer la formation des professionnel·les de l'accompagnement afin qu'ils soient en capacité de repérer les compétences numériques des personnes suivies.

Sur un autre plan, les compétences numériques sont un levier important d'insertion. Ainsi, l'accès aux formations et à l'emploi dans le secteur du numérique sera encouragé pour les publics en insertion.



“Une démarche partenariale d'envergure pour lutter contre le renoncement aux soins, favoriser la prévention de la désinsertion professionnelle et renforcer l'accompagnement au numérique.”

Caisse primaire d'assurance maladie

La gouvernance

La gouvernance du PPIE doit être conçue à la fois à l'échelle de la ville, pour piloter le partenariat entre les institutions sur les politiques d'insertion, et à un niveau local, pour agir en proximité des publics et pour mobiliser les ressources territoriales et les initiatives locales.



► UN PILOTAGE PARTENARIAL DES POLITIQUES D'INSERTION PAR L'EMPLOI

Le comité de pilotage et le comité technique réunissent les partenaires du PPIE et s'articulent avec des instances existantes, telles que le Comité de bassin d'emploi.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il fait le point sur l'avancée du PPIE, fixe les priorités et valide un plan d'action annuel.

Le comité technique se réunit plusieurs fois dans l'année afin d'élaborer les plans d'action et de coordonner la mise en œuvre du PPIE.

Des groupes projets ponctuels sont installés afin de mettre en œuvre le plan d'action. Les travaux de chacun de ces groupes sont animés par un des partenaires du PPIE.



UNE ANIMATION OPÉRATIONNELLE TERRITORIALISÉE

Afin de garantir l'ancrage territorial du PPIE et de le nourrir des initiatives locales, les territoires seront associés à sa gouvernance.

La définition de l'échelon territorial pertinent, en lien avec la refonte de l'action sociale parisienne engagée en 2021, fera l'objet d'un travail spécifique, associant les mairies d'arrondissement et les acteurs de terrain.

L'instance territoriale pourra élaborer des projets spécifiques déclinant les orientations du PPIE et bénéficier, le cas échéant, de moyens dédiés.

